

Délibérations 2023

Conseil Municipal du 23 mars

SACPA : Fourrière animale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la facture relative au Centre Animalier de Plérin pour 2023 dont le montant TTC s'élève à 446.72 €.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Maintenance Logiciels Berger-Levrault

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la facture relative à la maintenance des logiciels Berger-Levrault pour 2023 dont le montant TTC s'élève à 550.92 €.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis LE DU : Reprise réseau eaux pluviales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de LE DU dont le montant HT s'élève à 4 900 € soit 5 880 € TTC.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable pour la signature de ce devis.

Facture SPAC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture émanant de la Société SPAC pour envoi et repli du matériel et du personnel pour deux interventions (passage caméra dans les réseaux) dont le montant HT s'élève à 1 035 € soit 1 242 € TTC. Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable pour la signature de ce devis.

Devis Orange : Effacement de réseau

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant d'Orange pour des travaux d'effacement de réseau dont le montant s'élève à 1 848.24 €.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable pour la signature de ce devis.

Facture Expertise JP LE CAER : logements 5 Hent Ker Gollet et 9 Hent Skol

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture émanant de JP LE CAER pour des travaux d'expertise dans des logements situés 5 Hent Ker Gollet et 9 Hent Skol dont le montant s'élève à 1 339.98 € TTC.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable pour le paiement de cette facture.

Participation Ecole St-Laurent

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation à l'Ecole de St-Laurent pour 4 enfants x 620€ soit 2 480 €.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation Ecole Trégonneau

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation à l'Ecole de Trégonneau pour 3 enfants x 595€ soit 1 795 €.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation Ecole Squiffiec

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation à l'Ecole de Squiffiec pour 4 enfants x 595€ soit 2 380 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Aménagement d'une aire pour 6 camping-cars

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'aménager une aire pour 6 camping-cars sur la parcelle communale B n° 151 pour un montant de 21 928€ et de faire une demande pour un fonds de concours auprès de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Après délibération, l'assemblée approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec GPA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative au programme d'entretien de voirie pour 2023.

Ce programme concerne les voies revêtues faisant partie du domaine public communal et situées hors agglomération.

Concernant notre commune, seule la voirie communale n° 13 reliant Landébaëron à Kermoroc'h sur une longueur de 1 000 m est concernée pour cette année.

Le montant des travaux hors éventuelle révision des prix est de 64 236.22 € TTC soit 53 530.18 € HT.

Un titre de recette sera émis par GPA à caractère d'acompte et équivalent à 75% du montant HT du devis des travaux à réaliser ; à l'achèvement, le mandataire émettra un titre intégrant le solde des travaux ainsi que le montant de l'accompagnement réalisé par le mandataire.

Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant à la signature de cette convention.

Participation classe bilingue PLOEZAL 2021/2022

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation à la classe bilingue de Ploézal pour un enfant dont le montant s'élève à 1 406.06 € pour l'année 2021/2022.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Nouveau tarif chauffage salle Alfred Bihan

Rajout location pour organisation ou entreprise hors commune

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'augmenter le prix de chauffage lors de la location de la salle des fêtes; il propose d'augmenter de 10 € soit passer de 20€ à 30€. D'autre part, en ce qui concerne des organisations ou entreprises hors commune, il est proposé de louer 100€/jour avec ou sans chauffage.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable. Ces tarifs seront applicables à compter des réservations effectuées après le 28 mars 2023.

Don du barnum communal au Comité d'Animation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner le barnum qui a été acquis par la commune en 2016 au Comité d'Animation après vérification de son état par la Société BVCIS spécialisée dans ce domaine. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Remplacement de Monsieur Dominique LE MOAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite aux candidatures reçues pour le remplacement de Monsieur LE MOAL Dominique celle de Monsieur BERREAUX Guillaume a été retenue. Il propose dans un premier temps de lui faire un contrat à durée déterminée de 8h/semaine pour le mois d'avril (2 après -midi) puis un contrat de 17h50 pour 6 mois à compter du 9 mai 2023. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.